

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 9 novembre 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par G. REQUENA - JD. POUSSIER par L. GASC - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. AZAIS par C. PROUTEAU - G. GUIRAUD par C. PINO

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

**9. Vente de la parcelle DP 92 située rue des Sturnes à Marseillan-Plage à M. et Mme Jean CABEAU**

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle DP 52 d'une superficie de 8 535 m<sup>2</sup>, dont sera issue la DP 92.

Cette dernière, d'une superficie de 108 m<sup>2</sup>, a fait l'objet d'un prêt à M. et Mme Jean CABEAU par le biais d'une convention d'une durée de 10 ans qui prend fin en janvier 2022.

Aussi, il vous est proposé de vendre au prix des Domaines, soit à 13€ le m<sup>2</sup> à M. et Mme CABEAU Jean, soit pour les 108 m<sup>2</sup> la somme totale de 1 404 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

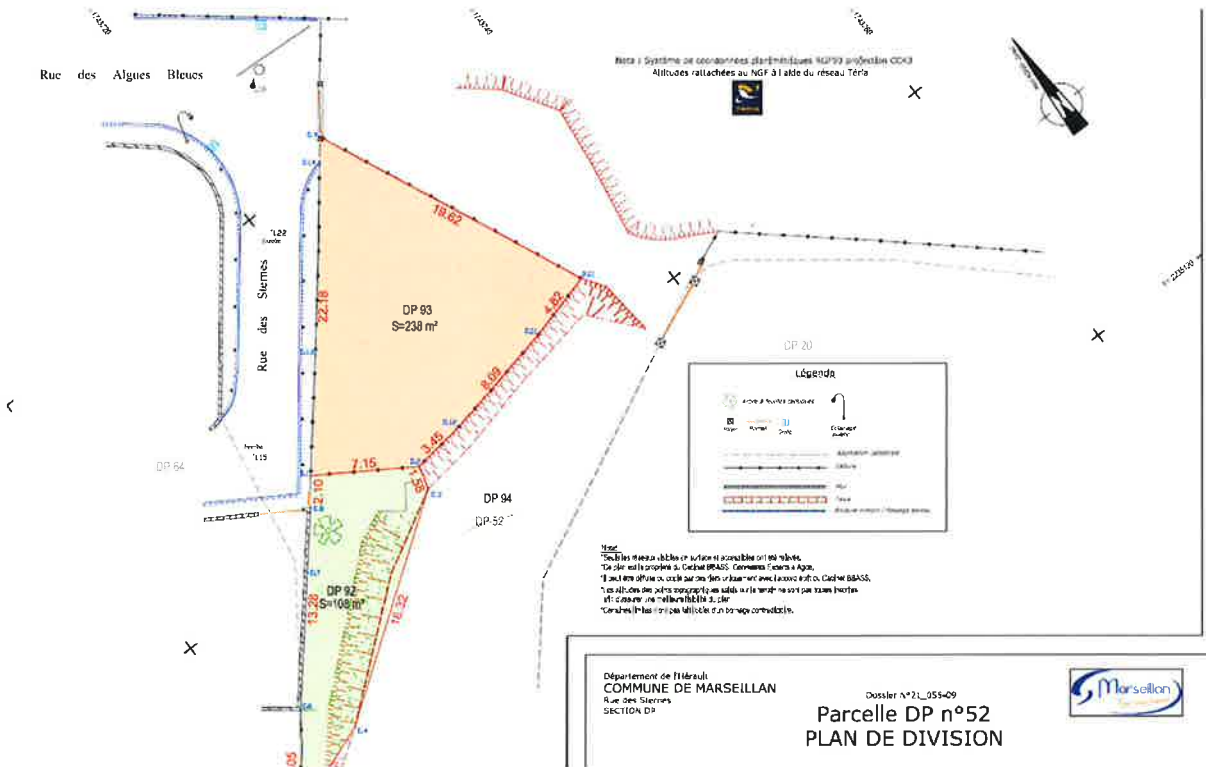
**D'accepter** la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
DP	92	Rue des Sturnes	M. et Mme CABEAU Jean	13€/m <sup>2</sup>	108 m <sup>2</sup>	1 404 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



**LE CONSEIL**  
 Ouï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**  
**A LA MAJORITE**  
**(Pour 24, Contre 3)**

**D'accepter** la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
DP	92	Rue des Stermes	M. et Mme CABEAU Jean	13€/m <sup>2</sup>	108 m <sup>2</sup>	1 404 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**

